AVIS PUBLIC

Anjou Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PROPRETÉ (RCA 59)

AVIS est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du 3 novembre 2026, à 19 h, le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté le règlement suivant :

RCA 59-3 : Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (RCA 59)

Ce règlement entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible sur le site montreal.ca/reglements-municipaux/ ou pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 5 novembre 2026.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement